



Procès-verbal de la séance du 21 février 2019

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 21 février 2019 à 20h12 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Pierrick BARDEAU, Mme Monique FRIED, M. Jean-Michel CHARLOT, Mme Catherine BARDEAU, M. Claude CHAUVOT, Mme Françoise GUILLERM, Mme Françoise CHARLOT, M. Jean-Marc SEETEN, Mme Fabienne GOSSELIN, M. Philippe ODOT, M. Olivier GOSSELIN, Mme Adeline COLLETTE, M. Thierry PESQUET, Mme Sylvie FOROPON.

Absents excusés : M. François CERCLAES (Pouvoir donné à M. SEETEN), Mme Christelle CERCLAES (Pouvoir donné à Mme FRIED), Mme Julie AUBERT (Pouvoir donné à M. PESQUET), Mme Sabrina MAHTAL et M. Dino GONCALVES.

Secrétaires de séance : Mme Monique FRIED, Mme Catherine BARDEAU.

Le procès-verbal de la séance du 07 février 2019 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

1. Budget 2019 de la commune – Engagement des dépenses d'investissement.

Vu l'article L. 1612-1 du C.G.C.T qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour ouvrir des crédits d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre	Crédits votés au B.P 2018	Crédits ouverts en 2019
21 – Immobilisations corporelles	93 681,00 €	23 420,25 €
23 – Immobilisations en cours	413 000,00 €	103 250,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	56 000,00 €	14 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, approuve l'ouverture des crédits correspondants et charge le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées dans l'attente du vote du budget 2019 de la commune.

2. Budget 2019 du service Assainissement – Engagement des dépenses d'investissement.

Vu l'article L. 1612-1 du C.G.C.T qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour ouvrir des crédits d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre	Crédits votés au B.P 2018	Crédits ouverts en 2019
21 – Immobilisations corporelles	89 405,00 €	22 351,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, approuve l'ouverture des crédits correspondants et charge le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées dans l'attente du vote du budget 2019 du service de l'Assainissement.

3. Adoption des tarifs et du règlement de location des salles communales.

Les dispositions de la délibération n° 2018-64 du 29 novembre 2018 relatives à la fixation des tarifs de location des salles communales sont annulées et remplacées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, approuve :

- les tarifs de location des salles communales ;
- le règlement de location des salles communales tel que présenté en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire propose de lever la séance à 20h55.

Fait à Thorigny sur Oreuse, le 22 février 2019.

Le Maire,

Pierrick BARDEAU



Monique FRIED	Jean-Michel CHARLOT	Catherine BARDEAU	François CERCLAEYS
Claude CHAUVOT	Françoise GUILLERM	Françoise CHARLOT	Jean-Marc SEETEN
Fabienne GOSSELIN	Philippe ODOT	Olivier GOSSELIN	Christelle CERCLAEYS
Adeline COLETTE	Thierry PESQUET	Julie AUBERT	Sylvie FOROPON
Sabrina MAHTAL	Dino GONCALVES		